

R

GESTION PRIVÉE

L'exigence d'un Family Office.
L'indépendance d'une architecture ouverte.

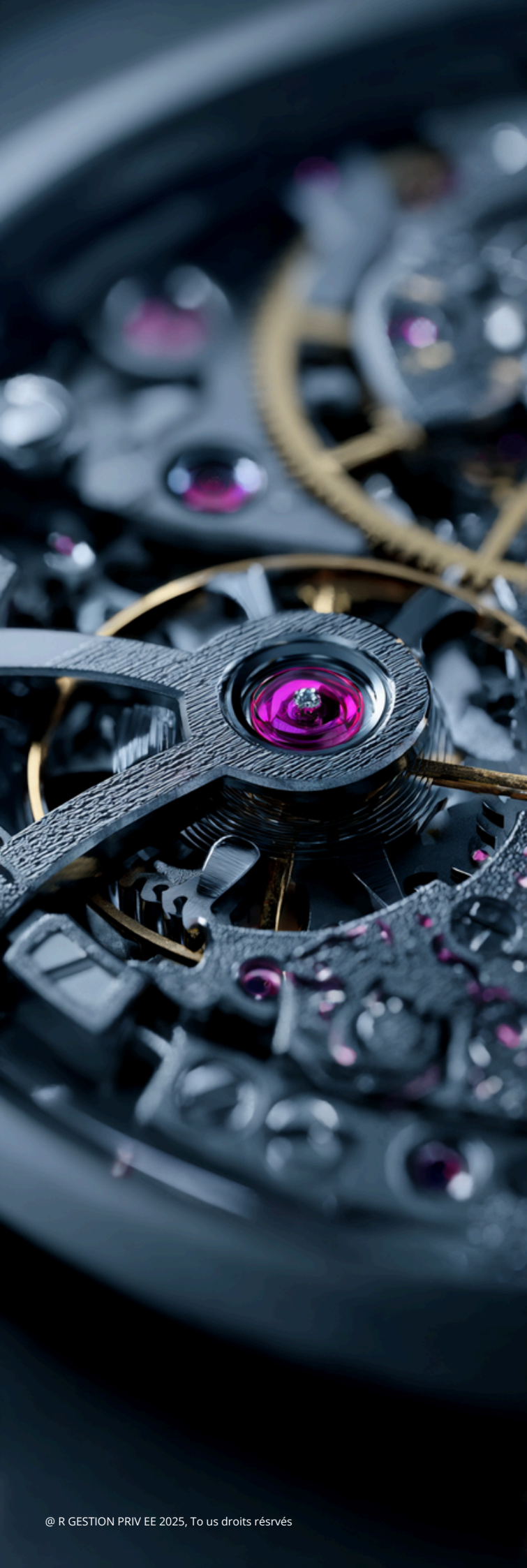
Notre Philosophie : L'art du temps long.

Chez R GESTION PRIVÉE, nous ne cherchons pas la performance éphémère. Nous structurons la pérennité.

Depuis 15 ans, nous accompagnons une clientèle restreinte de chefs d'entreprise et de familles. Notre conviction ? La gestion d'un patrimoine d'exception exige une discrétion absolue, une ingénierie fiscale de pointe et une indépendance totale dans le choix des solutions.

Vous dirigez vos affaires avec exigence. Nous appliquons cette même rigueur à votre sphère privée.





Nos Architectures Patrimoniales :

- Ingénierie Financière & Immobilière : Allocation d'actifs sur mesure (Private Equity, club deals immobiliers, architecture ouverte, produits structurés dédiés).
- Structuration Fiscale & Holdings : Optimisation de la fiscalité personnelle et professionnelle (IS/IR, IFI, création et animation de holdings patrimoniales).
- Transmission & Gouvernance Familiale : Anticipation successorale (Pacte Dutreil, démembrement de propriété, protection du conjoint).
- Stratégie du Dirigeant : Optimisation de la rémunération, gestion de trésorerie d'entreprise, préparation à la cession (Apport-Cession 150-0 B ter).

Prenons rendez-vous pour explorer ensemble vos enjeux patrimoniaux et bâtir une stratégie à la hauteur de votre histoire.

Planifier un rendez-vous confidentiel

Contact

Cabinet R GESTION PRIVÉE

Téléphone : 07 44 98 00 60

Email : contact@rgestionprivee.com

Site : www.rgestionprivee.com

AVERTISSEMENTS— Les informations de ce document sont générales et ne constituent pas un conseil en investissement personnalisé ni une recommandation. Tout investissement comporte des risques, dont un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La fiscalité dépend de la situation de chacun et peut évoluer.

Assurance-vie / unités de compte : les UC ne garantissent pas le capital ; l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte ; valeur sujette aux marchés ; horizon recommandé.

SCPI / OPCI : liquidité limitée ; revenus et capital non garantis ; frais d'entrée ; horizon long ($\geq 8-10$ ans) ; risque immobilier (vacance, marché).

Produits structurés : risque de perte partielle ou totale du capital ; dépendance à la solidité de l'émetteur (risque de crédit) ; produit à conserver jusqu'à l'échéance ; conditions de remboursement à bien comprendre.

Private Equity : placement illiquide ; durée longue ($\geq 8-10$ ans) ; valorisation incertaine ; risque élevé de perte en capital.

ETF / OPC : soumis aux fluctuations de marché (et de change le cas échéant) ; risque de perte en capital ; tracking error possible.

Prévoyance / assurances : garanties soumises à conditions, exclusions et délais de carence ; se référer aux notices/CG.

Communication promotionnelle non contractuelle. Avant toute souscription, lire les documents d'information (KID/DIC/DICI, notice, note d'information). La mise en place d'une solution suppose l'analyse d'adéquation (objectifs, horizon, connaissance/expérience, tolérance et capacité à la perte). Barème d'honoraires et informations sur les rémunérations disponibles sur demande.